

REUNION CE DU SUD EST

20/02/2015

- *Vote pour l'approbation du PV du CE du 30 Janvier : **PV approuvé.***
- *Consultation sur le projet de modification du système de vidéosurveillance du magasin de Montpellier Justice : **Vote Contre.***
- *Consultation sur le projet de modification du système de vidéosurveillance du magasin de Montpellier Croix d'Argent : **Vote Pour.***
- *Consultation sur le projet de modification du système de vidéosurveillance du magasin de Nice Montboron : **Vote Pour.***
- *Consultation sur la période retenue pour la prise des congés payés 2015 : **Vote Contre.***
- *Information sur les modalités de réalisation de la **JSO** date limite pour accomplir la JSO :*
 - *accomplie en jour : avant le 30 juin (positionnement sur GTA avant le 30/06/2015.*
 - *accomplie en heures : pour tous les salariés présents au 30/09, la JSO devra être planifiée et réalisée avant le 30/09/2015 (employés et agents de maîtrise).*

A défaut, la JSO ne pourra être imposée au collaborateur après le 30 septembre.
- ***Information sur la BDES** (base de données économiques et sociales) : Ca rassemble tous les documents nécessaires à l'information et à la consultation des orientations de la société en 8 thèmes. L' accès est réservé aux membres du CCE, CE, CHSCT, DSC, MEMBRES DU COMITE DE GROUPE FRANCE. Au 31/12/2016 , la BDES se substituera aux modalités de transmission actuelle (CE).*
- *Information sur la mise en place des **balances de contrôle en caisse** : afin de lutter contre la démarque, les contrôles seront effectués par l'hôtesse de caisse sur les achats de fruits et légumes. Les ilots caisses seront équipés de*

balance à plateau à rebords, affichage digital et maxi pesée 10 kg. Les clients seront informés par une affiche au niveau des balances au rayon Fruits et Légumes. En cas d'écart de 100g ou plus, l'hôtesse de caisses devra appeler l'accueil, Déploiement de ce process dans l'année et information aux caissières par le biais du Mémo Caisse.

- **Information sur les résultats de l'intéressement collectif pour 2014** : la prime sera virée au plus tard le 14/04/2015 selon l'option choisi (bulletin diffusé en Mars). Elle tient compte du CA hors essence 500€, du taux de démarque 300€, du baromètre client (critères France) 300€, soit 1100€ si tous les objectifs sont atteints. Pour un magasin n'ayant pas atteint ses objectifs et n'a donc pas de prime un minimum de 50€ est garanti si le national a fait du positif.
- **Situation de l'emploi à fin décembre 2014** : Notre DO Sud Est compte 2564 salariés CDI équivalent temps plein, soit 3047 personnes, soit 130 de plus (à noter 2 magasins de plus sur la région de Marseille).
- **Oeuvres sociales** : **Une sortie dans le Var est organisée par le CE le 1er Mai** pour les salariés et leurs familles, 10€ pour le salarié, 10€ pour un accompagnant et 5€ par enfant jusqu'à 16ans, enfant de plus de 16ans 10€. Inscription et règlement jusqu'au 21 Mars. Voir affichage et feuille d'inscription.

Laurence Faglin, RS CE

Vos délégués CFDT



<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>